



1431 Fullum, bureau 204
Montréal, Québec
H2K 0B5

Prévenons l'itinérance!

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique pour le
quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la
pauvreté et l'exclusion sociale**

**Par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec
Juin 2023**

Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Synthèse des recommandations	3
3.	Présentation du RSIQ.....	5
4.	Pauvreté, exclusion et itinérance : un contexte social préoccupant	5
5.	État de situation terrain : précarisation du filet communautaire	6
5.1	Ville de Québec.....	7
5.2	Territoire MRC Pierre-De Saurel.....	8
5.3	Territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	8
5.4	Mauricie-Centre-du-Québec	8
5.5	Estrie.....	9
5.6	Gaspésie – Les-Îles-de-la-Madeleine (GÎM).....	10
6.	Principes qui guident nos recommandations.....	10
6.1	L’itinérance c’est quoi?.....	10
6.2	L’approche globale	12
6.3	Le rôle de la prévention.....	12
6.4	Fonder la prévention sur les droits	13
6.5	Intersectionnalité	14
7.	Nos recommandations	16
7.1	Droit à un revenu décent.....	16
7.2	Droit au logement	19
7.3	Droit à la santé	21
7.4	Droit à l’éducation	23
7.5	Lutte aux préjugés	23
8.	Médiagraphie	25

1. Introduction

Un plan de lutte à la pauvreté sérieux et ambitieux est, pour le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ), un plan très attendu pour prévenir l'itinérance au Québec.

L'itinérance prend inévitablement racine dans la pauvreté et dans la complexité des situations qu'elle engendre. Dans un contexte où l'itinérance est en augmentation, il est nécessaire pour le milieu communautaire de pouvoir associer ses actions, auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, à des actions gouvernementales qui permettent réellement de réduire les inégalités sociales au Québec.

Dans notre jargon, on dit souvent qu'on doit « fermer le robinet ». Pour soutenir les efforts gouvernementaux, nous vous présentons 25 recommandations qui feront du prochain plan de lutte à la pauvreté, un plan de prévention de l'itinérance au Québec également.

Tout au long du présent document, vous remarquerez différents styles d'écritures puisque la rédaction a été réalisée par la combinaison du travail de plusieurs personnes au sein d'un comité de rédaction. Pour nous, cela résonne avec le fait que l'itinérance est une responsabilité collective et que nous croyons que c'est cet effort collectif qui nous permettra de la prévenir et de la réduire.

Mme Chantal Rouleau, Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, un plan de lutte contre la pauvreté, ambitieux serait l'occasion pour vous de combiner votre plume aux efforts réalisés au quotidien dans nos communautés pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables au Québec.

L'accompagnement social n'est pas le seul élément à mettre en place pour agir sur le phénomène de l'itinérance au Québec. La transformation des structures et des institutions est incontournable afin de prévenir l'itinérance et de faciliter l'accès au logement.

« Tout un travail en amont de l'itinérance par la prévention, l'éducation et la formation est nécessaire à partir des innovations locales, des ressources existantes, mais aussi des structures de concertation favorisant le travail intersectoriel » (MacDonald et al., 2020, p. 138).

COMITÉ DE RÉDACTION

Boromir Vallée Dore : Directeur général – Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Marie-Edwige Guilhem : Organisatrice communautaire – Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Gabriel Pallota : Coordonnateur – Table itinérance Sherbrooke

Mary-Lee Plante : Organisatrice communautaire – Regroupement pour l'Aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec

Faustine Passeau : Directrice générale – Centre Le Phare

Alexandrine Boisvert : Superviseure clinique et chargée de projets volet itinérance – La Porte du Passant

2. Synthèse des recommandations

Recommandation 1 : Droit à un revenu décent

- 1.1 Assurer à toutes personnes prestataires de l'aide sociale un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC)
- 1.2 Rehausser le taux du salaire minimum à 18 \$ de l'heure
- 1.3 Majorer l'ensemble des ressources partiellement exclues des prestations à l'aide sociale ainsi qu'indexer annuellement ce montant
- 1.4 S'engager à implanter des mesures facilitant l'accès à l'aide financière de dernier recours
- 1.5 Déployer des mesures de soutien financier dans des moments de transition qui sont à risque d'itinérance
- 1.6 Faciliter l'accès à l'emploi et soutenir les opportunités d'insertion socioprofessionnelle alternatives
- 1.7 Améliorer et renforcer les mesures d'accès à la formation et à l'emploi (moyens de transport, services de garde, horaires adaptés, etc.)
- 1.8 Faciliter l'accès aux projets de pré-employabilité et de travail alternatif à la journée
- 1.9 Favoriser le volontariat et mettre de côté la culture coercitive dans les programmes gouvernementaux qui touchent les populations en situation d'itinérance ou à risque de l'être

Recommandation 2 : Droit au logement

- 2.1 Adopter une Politique d'habitation québécoise basée sur la reconnaissance du droit au logement
- 2.2 Rehausser le financement pour du logement social
- 2.3 Rehausser le financement du soutien communautaire en logement social auprès des personnes en situation d'itinérance (logement permanent et transitoire)

Recommandation 3 : Droit à la santé

- 3.1 Financer davantage les services préventifs aux familles afin de prévenir la détérioration du milieu familial pouvant mener au placement du jeune ou provoquer la fugue ou une situation d'itinérance
- 3.2 Inclure des données intersectionnelles dans les analyses sur la pauvreté et l'exclusion sociale

3.3 Mettre en place des solutions concrètes, communautaires et concertées pour prévenir l'itinérance chez les jeunes

3.4 Poursuivre la bonification des plans de transition et des mesures de préparation de la sortie des établissements (PQJ, etc.)

3.5 Soutenir adéquatement l'action communautaire autonome par l'augmentation de son financement et le respect de son autonomie

Recommandation 4 : Droit à l'éducation

4.1 Bonifier les programmes de retour à l'école en assouplissant les critères d'entrée, en supprimant les restrictions liées à des programmes d'aide financière, en allégeant les processus administratifs et en assurant l'adaptation scolaire et l'accompagnement personnalisé requis

4.2 Maintenir et renforcer le système public d'éducation gratuit pour tous et toutes (école et activités parascolaires) et augmenter les mesures de soutien aux étudiants dans les écoles : soutien psychosocial professionnel, paire-aidance, ateliers

4.3 Réinvestir massivement dans notre système d'éducation au niveau du personnel enseignant et des services spécialisés pour les personnes avec des besoins spécifiques

4.4 Renforcer et étendre le système des écoles de la rue qui offre aux personnes une alternative au réseau public d'éducation

4.5 Éduquer les jeunes aux droits humains et juridiques, notamment dans le milieu scolaire et les institutions, et développer de services d'accompagnement pour la défense des droits des jeunes face à la police, à la judiciarisation, au logement, et dans les processus de plainte

Recommandation 5 : Lutte aux préjugés

5.1 Former l'ensemble des intervenant.es et des professionnel.les du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu de l'éducation sur les réalités des populations à l'intersection de plusieurs oppressions afin de lutter contre les préjugés

5.2 Supporter davantage les nuits des sans-abri, activité qui permet de sensibiliser la population face à la réalité de l'itinérance

5.3 Une campagne de lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté

3. Présentation du RSIQ

Des milliers de personnes, de tous âges et parcours, vivent aujourd’hui en situation d’itinérance et font face à des conditions de vie inacceptables au Québec. Ce phénomène à la fois visible et caché, se manifeste de façon situationnelle, cyclique ou chronique. Le nombre de personnes touchées ne cesse d’augmenter.

Face à cette situation, des centaines d’organismes communautaires agissent quotidiennement afin de répondre aux besoins pressants des personnes vivant aux marges de la société. Ces organismes leur proposent des services tels que : hébergement, logement, accompagnement, milieux de vie, soutien alimentaire, etc. Afin de favoriser la collaboration visant à prévenir et réduire l’itinérance au Québec, plus de 200 organismes communautaires en itinérance se sont regroupés en [15 concertations régionales](#).

Le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ)

[Le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec \(RSIQ\)](#) fédère ces espaces de concertation depuis 1998. Notre regroupement permet d’agir afin d’améliorer les conditions de vie des personnes en situation d’itinérance notamment, en contribuant au débat public et en influençant les politiques. De plus, il favorise une appropriation des enjeux sociaux par les concertations membres, via un accès à de l’information et de l’analyse de politiques publiques vulgarisées, ainsi qu’à des espaces de réflexion collective appuyés par des mécanismes de transferts des connaissances.

Politique nationale de lutte à l’itinérance

Le RSIQ est reconnu comme étant LA référence en matière d’itinérance au Québec et l’instigateur du mouvement pour une Politique nationale de lutte à l’itinérance, positionnant cet enjeu comme une responsabilité collective. Cette Politique reconnaît l’importance du respect des droits des personnes en situation d’itinérance et fait la promotion d’actions respectant l’approche globale qui émane des principes de l’action communautaire autonome. Elle se distingue également par l’importance de la prévention de l’itinérance.

4. Pauvreté, exclusion et itinérance : un contexte social préoccupant

Depuis trois ans, le visage du monde a changé. Les prix de l’alimentation, de la mécanique, des assurances, des taxes, des services de garde, des carburants, des matériaux de construction et bien d’autres encore ont explosé, rendant impossible certains gestes essentiels pour maintenir un niveau de vie décent (voir *St-Cerny et Godbout, 2023*). Le constat est clair, rude et inhumain et se vérifie sur le terrain : l’image de l’itinérance change parce que l’image de la pauvreté change. En résonance avec ce constat, voici plusieurs indicateurs sociaux qui nous laissent croire que la situation globale n’ira pas en s’améliorant.

- Dans un contexte où le coût de la vie est en augmentation ([6,8% pour 2022](#)) même en gagnant des “bons” salaires, on peut se retrouver en situation de pauvreté. En contexte ou [plusieurs crises du logement](#) sévices au Québec, pour les travailleurs, la lutte est devenue constante pour espérer garder [la maison dont ils sont propriétaires](#) ou [l’appartement dont ils sont locataires](#).
- Entre 2021 et 2022, [Hydro-Québec](#) identifie une augmentation de 38 002 ententes de paiement pour les personnes ne pouvant couvrir leurs frais d’électricité (305 048 pour 2021 et 343 050 pour 2022). Pour les ménages à faible revenu, c’est une hausse de 16 538 ententes de paiement entre les deux années (38 884 pour 2021 et 55 422 pour 2022).
- En 2022, [un bilan des Banques alimentaires du Québec](#) mentionne que 2,2 millions de demandes ont été déposées chaque mois dans les banques alimentaires du Québec, soit une augmentation de 20% par rapport à 2021. Un peu plus de 589 000 collations ont été servies pour la même période, soit une augmentation de 34% par rapport à 2021. Précisons que 34% des bénéficiaires de l’aide alimentaire au Québec sont des enfants. 62 % des organismes, dont la mission est de lutter contre la précarité alimentaire, ont déclaré avoir manqué de denrées par leurs sources d’approvisionnement usuelles. La grande majorité a dû se résoudre à faire des achats. Une statistique très parlante : on crie haut et fort que le montant des loyers a explosé, venant grever le budget d’une trop grosse partie pour se nourrir décemment ensuite. Saviez-vous que 64.9% des personnes ayant demandé pour la première fois un dépannage alimentaire en 2022, vivent en logements privés? Saviez-vous également que 46.9% sont des femmes seules?
- La précarité s’étend jusque dans notre population vieillissante au Québec. Dans sa [publication](#) *Vieillir au Québec : constats et solutions pour un meilleur système de retrait*, l’Institut de recherche et d’informations socioéconomiques (IRIS) fait le constat alarmant que plus de la moitié, soit 53% des personnes retraitées âgées de 65 ans n’atteignent pas le revenu viable.

Nous pouvons écrire un nombre insensé de mémoires, faire des statistiques à n’y plus rien comprendre mais on peut aussi se servir de l’existant et prioriser nos budgets dans la lutte contre la pauvreté.

À quoi bon faire des nouveaux rapports quand le constat est unanime? Au Québec, nous devons enfin avoir un plan de lutte à la pauvreté ambitieux qui s’attaque aux inégalités sociales et qui répond aux enjeux qui découlent du contexte social actuel.

5. État de situation terrain : précarisation du filet communautaire

Le constat n’est plus à faire : la population s’appauvrit et se précarise à une vitesse grand V.

En parallèle notre réseau public est saturé, les listes d’attentes sont interminables pour accéder à des soins de santé et des services sociaux, alors que les besoins sont ici et maintenant. Les mailles de notre filet social s’affaiblissent elles aussi et laissent tomber trop de personnes.

Faute de moyens, les citoyens se tournent davantage vers le milieu communautaire pour y trouver des alternatives en réponse à leurs besoins. Mais, notre filet communautaire commence, lui aussi, à être essoufflé. Maintenu dans des conditions de financements précaires depuis trop longtemps, le milieu communautaire doit faire plus avec moins pour répondre à des besoins grandissants.

Les dernières années de pandémie n'ont pas été sans heurt pour les organismes communautaires en itinérance : l'adaptation aux consignes sanitaires, la pénurie de main-d'œuvre, les ruptures et coupures de services, l'augmentation de la consommation et de la violence dans les ressources, les enjeux de cohabitation, la complexification des besoins des personnes ainsi que l'augmentation des demandes de services sont tous des éléments qui se sont additionnés au sous-financement chronique qui précarise et fragilise les organismes communautaires.

La précarité du contexte social, tel que décrit précédemment, a un impact direct sur l'augmentation de l'itinérance. Le constat de l'augmentation de l'itinérance est unanime chez nos membres comme chez l'ensemble des acteurs intervenant en lien avec le phénomène (CISSS-CIUSSS, Villes, MSSS, etc.). Peu de chiffres à jour permettent toutefois de quantifier l'évolution de ce phénomène au Québec, tant pour l'itinérance visible que pour l'itinérance cachée (*Goyette et al., 2022*). Cependant, la réalité vécue sur le terrain par les groupes qui accompagnent les personnes en situation d'itinérance à l'échelle de la province, nous permet d'illustrer la complexification du phénomène et les enjeux qui en découlent. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un portrait exhaustif, quelques constats sont décrits ci-dessous.

5.1 Ville de Québec

En 2021, il y a eu une augmentation de 3131 nuitées dans les ressources en hébergement d'urgence comparativement à l'année précédente. Cette augmentation des nuitées est également accompagnée d'une augmentation du nombre de refus par manque de place. C'est 6851 refus qui ont été comptabilisés en 2021, ce qui représente le double de l'année précédente, et ce, malgré une augmentation de l'offre de lits disponibles, toutes clientèles confondues.

Les données les plus récentes sur le taux d'occupation des ressources en hébergement d'urgence nous démontrent que cette tendance se maintient. Par exemple, pour le mois de janvier 2023, 1462 refus par manque de place ont été comptabilisés par les ressources en hébergement d'urgence. Cela représente une moyenne de 47 personnes par jour qui se sont vu refuser l'accès à un lit au moment où elles en auraient eu besoin.

L'insuffisance, voir même l'absence des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les secteurs périphériques du centre-ville est également un enjeu important sur le territoire (*Plamondon, 2022*). Faute d'alternatives, les personnes doivent quitter leurs réseaux d'appartenance naturels pour avoir accès aux services, ayant pour effet une certaine concentration des personnes dans les quartiers centraux. Inversement, on remarque aussi que de nombreuses personnes s'exilent du centre-ville, notamment en période estivale, pour migrer vers les secteurs plus éloignés afin d'avoir une plus grande quiétude : « ce phénomène est cohérent avec l'observation à la hausse d'utilisation de tentes et de campements en périphérie » (*Plamondon, 2022, p. 20*). Les secteurs périphériques connaissent également une augmentation de l'itinérance visible et une complexification des besoins des personnes.

5.2 Territoire MRC Pierre-De Saurel

Les organismes communautaires œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance de la MRC Pierre-De-Saurel manquent de places pour accueillir les personnes qui auraient besoin de leurs services. Le portrait actuel est inquiétant : en juin 2023, la Maison La Source pour femmes et enfants et la Maison Oxygène Saurel pour pères et enfants étaient à pleine capacité. Pour les services d'hébergement d'urgence et de transition offerts par l'organisme La Porte du Passant, ainsi que par le centre de crise La Traversée, le constat est le même. Également, la Maison l'Ancre accueillant des jeunes de 16 à 23 ans utilisait 4 places pour une capacité de 5.

5.3 Territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le débordement des ressources en itinérance est un enjeu important sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les places en hébergement pour l'ensemble de la région sont limitées alors que les besoins sont grandissants (en 2022, la région comptabilisait 17 places en lits d'urgence et 64 places en hébergement transitoire). Cette réalité entraîne une grande pression tant sur les organismes communautaires que sur le réseau public.

Cependant, les organismes communautaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont unanimes : pour ceux qui ont un hébergement en itinérance ou un lit réseau appelé lit d'itinérance, les seules fois où les lits sont vides, sont entre le départ d'un utilisateur et l'arrivée du suivant. Un maximum de 24 heures est requis entre deux utilisateurs afin de nettoyer et réparer ce qui a besoin de l'être.

De plus, « malgré une petite population, il y aurait une soixantaine de jeunes qui n'ont aucun autre réseau social que le Centre jeunesse, ce qui les places à risque d'itinérance » (MacDonald et al., 2020, p. 168). En effet, il existe peu de ressources communautaires pour les jeunes en situation d'itinérance ou à risque de l'être pour leur permettre de bénéficier d'un filet de protection offrant des opportunités d'affiliation qui correspondent à leurs besoins. Au contraire, l'absence de telles ressources représente un risque de désaffiliation majeur pour ces jeunes.

Un autre point de bascule vers l'itinérance qui est documenté pour le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est la sortie de centre de *détention* : « en raison de la présence d'un centre de détention provincial à Roberval, les sorties de cette institution représentent un point de bascule majeur vers l'itinérance » (MacDonald et al., 2020, p. 168). Les services disponibles pour accompagner ces personnes dans leur processus de réinsertion sociale sont insuffisants pour prévenir les situations d'itinérance.

5.4 Mauricie-Centre-du-Québec

Des pratiques discriminatoires s'ajoutent à la crise du logement qui touche déjà l'ensemble du Québec et rendent d'autant plus difficile l'accès au logement dans la région de la Mauricie-Centre-du-Québec.

« À La Tuque, les propriétaires mobilisent des pratiques discriminatoires notamment envers les personnes autochtones et préfèrent transformer leurs logements en maison de chambres pour travailleurs de passage. Dans le centre du Québec, un nombre restreint de propriétaires

contrôle le parc locatif et met en place des pratiques discriminatoires à l'égard des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir » (MacDonald et al., 2020, p. 171).

Un autre point de bascule important pour la région est le manque d'accessibilité et de disponibilité des services en itinérance. Les seules ressources non-mixtes pour femmes sont dédiées aux femmes victimes de violence conjugale.

« À La Tuque, il n'y a aucun service d'hébergement d'urgence ou transitoire pour les hommes. Pour l'ensemble de la Mauricie, il n'y a qu'un seul organisme communautaire offrant un service d'hébergement d'urgence à bas seuil d'accessibilité situé à Trois-Rivières. Lorsqu'il manque de place, les personnes sont dirigées vers les centres hospitaliers » (MacDonald et al., 2020, p. 171).

Considérant que les passages en institution sont un facteur de risque, et que certaines personnes en situation d'itinérance ne veulent pas fréquenter le réseau de la santé pour diverses raisons, la présence d'un continuum de services communautaires en itinérance est plus qu'essentielle.

5.5 Estrie

La situation en Estrie présente également ses défis propres. De prime abord, il est important de situer que, seule la ville de Sherbrooke, est reconnue comme "[communauté désignée](#)" dans les programmes de financement au fédéral en lien avec l'itinérance. Pourtant, la population de la ville de Granby rencontre des problématiques aux proportions semblables qui causent d'importantes [iniquités au niveau des ressources et de l'intervention](#), mettant du même coup les différents organismes de la région en compétition injustifiée.

En reprenant le cas particulier de Sherbrooke, on observe notamment que la proportion estimée de la population vivant en situation d'itinérance est semblable à celle de la région de Montréal (voir notamment les [résultats du dénombrement de 2018](#)). De telles problématiques sans pouvoir bénéficier d'une économie d'échelle dans l'adaptation des services amènent leurs lots de problématiques, notamment les difficultés vécues dans les organismes devant répondre à des besoins de plus en plus diversifiés et spécialisés sous un même toit.

En plus de la diversité des besoins auxquels la région doit répondre, le manque de place en hébergement d'urgence se fait sentir sur le terrain, au même titre que [dans la majorité des régions de la province](#). À Sherbrooke, au service d'hébergement d'urgence pour adultes du Partage St-François, l'Accueil Poirier, il y a présentement 18 lits "réguliers" remplis tous les soirs et 10 lits de "débordement" qui affichent complet plusieurs fois par mois. Ces derniers lits "supplémentaires" ne sont pourtant pas présentement financés à long terme, alors qu'il est devenu habituel de devoir refuser l'accès au refuge par manque de place.

5.6 Gaspésie – Les-Îles-de-la-Madeleine (GÎM)

Pour cette région, une hausse significative du nombre de personnes en situation d'itinérance, hommes et femmes confondus est remarquée dans les cinq maisons d'hébergement d'urgence. Une de ces maisons rapporte une augmentation de 18%, son taux d'occupation annuel est de 97% et correspond à 61 personnes de plus que l'année dernière qui sont venues chercher de l'aide avant de se retrouver à la rue.

On remarque une augmentation du nombre de personnes âgées qui ont tout quitté et qui vivent dans leurs voitures avec ce qui leur reste de possessions personnelles. Il y a également plus de jeunes adultes se retrouvant en situation d'itinérance, qui n'ont pas accès à de l'hébergement ni à un logement à prix modique grâce à une subvention du Programme de soutien au Logement (PSL). Ces jeunes vont faire du « couchsurfing » chez des amis mais ils finissent par se retrouver sans aucune ressource avec, comme seul autre choix, que d'aller vers les grandes villes en espérant y trouver plus de logements, de soupes populaires, etc. En ce qui concerne les personnes qui sortent de prison, ils repartent de zéro, car sans pièce d'identité, ils ne peuvent pas ouvrir un compte de banque et sans ce compte de banque, ni adresse fixe, ils n'ont pas droit à l'aide de dernier recours. Ces personnes se retrouvent dans une impasse qui les amènent vers le travail au noir et l'itinérance.

Actuellement, le manque de personnel pousse les organismes à réduire leur capacité d'hébergement. À cela est combiné l'impossibilité de répondre à tous les besoins créés par la crise du logement. Les gens doivent se tourner vers le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie qui finit par leur payer une chambre de motel. Un autre « plaster » qui ne fait que retarder l'inévitable soit la rue.

6. Principes qui guident nos recommandations

Nos recommandations sont appuyées par de grands principes. La présente section a comme objectif d'expliquer et de situer ces principes.

6.1 L'itinérance c'est quoi?

L'itinérance est un concept délicat à définir en raison du risque d'étiquetage et de stigmatisation qui y est associé. Nous devons demeurer conscient qu'il s'agit d'une étiquette que nous créons afin de comprendre un phénomène social. Sur le terrain, il est souvent surprenant de constater que les personnes concernées ne s'identifient pas nécessairement comme itinérantes ou en situation d'itinérance, quel que soit le groupe de population auquel elles appartiennent. Malgré tout, il nous apparaît important de délimiter les contours de l'itinérance afin de savoir de quoi nous parlons précisément.

La définition de l'itinérance basée sur la politique nationale de lutte contre l'itinérance au Québec met en évidence deux facteurs clés : l'instabilité résidentielle et la désaffiliation sociale. En ce qui concerne l'instabilité résidentielle, il est important de considérer l'accessibilité, la salubrité et la sécurité d'un logement pour ses occupants. Quant à la désaffiliation sociale, elle représente le

processus par lequel les individus s'éloignent ou sont exclus de différentes sphères sociales telles que l'emploi, la famille, la citoyenneté, etc. Chaque trajectoire menant à un risque ou à une situation d'itinérance est unique et nécessite des réponses et un soutien adaptés.

En effet, dans sa Politique nationale de lutte à l'itinérance, le gouvernement du Québec définit l'itinérance comme suit :

« Un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes » (Gouvernement du Québec, 2014).

Il est également nécessaire de prendre en compte les perspectives des peuples ayant des traditions nomades et semi-nomades, tels que les peuples autochtones, pour éclairer notre compréhension de l'itinérance. Pour les Autochtones, l'instabilité résidentielle ou l'absence de toit ne suffit pas à définir une situation d'itinérance. À la différence de la définition dominante du phénomène, l'itinérance chez les Autochtones se comprend plutôt comme « sans racines » ou « sans connexion spirituelle et émotionnelle ». Il s'agit d'une déconnexion face à sa communauté, sa famille, sa culture, sa langue, un manque d'appartenance, une insécurité physique et spirituelle, ainsi que la capacité d'accéder à une vie privée et à se connecter à la terre. Ces barrières sont le produit d'inégalités structurelles ancrées dans l'histoire coloniale, aggravée par une grave pénurie de logements abordables et qui répondent aux besoins spécifiques des communautés autochtones (ex : des logements permettant aux familles nombreuses de vivre décemment). En ce sens, l'itinérance c'est aussi de ne pas avoir d'endroit sûr à appeler « maison », qu'il s'agisse d'une structure physique ou d'un endroit où aller, où on peut être soi-même sans vivre de discrimination ou de violence (Christensen, 2012, Ruttan et al., 2010; Somerville, 1992; Lauster et Tester, 2014; Thistle, 2017).

Au sein du RSIQ, nous ne considérons pas l'itinérance comme une problématique en soi, mais plutôt comme le symptôme de multiples facteurs sociaux, individuels, de problèmes et d'événements de vie qui s'entrelacent. En raison de ces facteurs, extrinsèques et intrinsèques, les personnes en situation d'itinérance rencontrent davantage d'obstacles à accéder à un logement et à maintenir des liens avec leur communauté.

Tous ces éléments expliquent pourquoi nous sommes convaincus qu'une définition de l'itinérance doit prendre en compte la complexité de ce phénomène pour en avoir une compréhension adéquate (MacDonald et al., 2020). Cette multitude de trajectoires pouvant mener à l'itinérance appelle nécessairement une multitude de réponse pour la prévenir et la réduire.

6.2 L'approche globale

En itinérance travailler avec une approche globale c'est :

« D'abord comprendre la personne dans les multiples dimensions de sa vie, ses identités (sexe, âge, orientation sexuelle, etc.), son histoire personnelle, ses conditions de vie, ses besoins, ses relations interpersonnelles et ses liens sociaux, ses capacités, ses forces, ses ressources, etc. [...]. Une vision globale doit prendre en compte les causes sociales, économiques, culturelles et politiques des situations vécues individuellement » (Lamoureux et al., 2012, p.12).

L'approche globale se traduit par un continuum d'actions visant à prévenir et réduire l'itinérance en agissant en amont, en aval et sur les points de bascule qui entraînent les personnes à vivre en situation d'itinérance. Une telle approche en itinérance vise à apporter une réponse structurante qui prend en considération les particularités régionales et géographiques, la disponibilité des services, le contexte social, politique et économique qui influencent la façon dont s'actualise le phénomène ainsi que la globalité des situations des personnes.

« L'État et les pouvoirs publics ont le devoir de mettre en place des conditions visant à prévenir et à contrer l'itinérance, notamment en s'attaquant aux inégalités économiques et sociales. Mais, il y a plus : la diversité et la multiplicité des situations d'exclusion demandent des actions intégrées et concertées. Elles nécessitent également la mobilisation des milieux concernés et de l'ensemble de nos collectivités afin d'assurer la cohérence, la continuité et l'intensité des actions entreprises, conditions indispensables à de réels changements et à l'atteinte des objectifs poursuivis par cette politique » (Gouvernement du Québec, 2014, p.32).

L'approche globale permet d'agir sur plusieurs axes d'intervention en même temps, mais aussi d'avoir un regard analytique, multivarié et global. On arrive ainsi à mieux identifier et suivre les éléments qui génèrent de l'itinérance, ce qui nous permet d'agir en amont sur ceux-ci pour la prévenir.

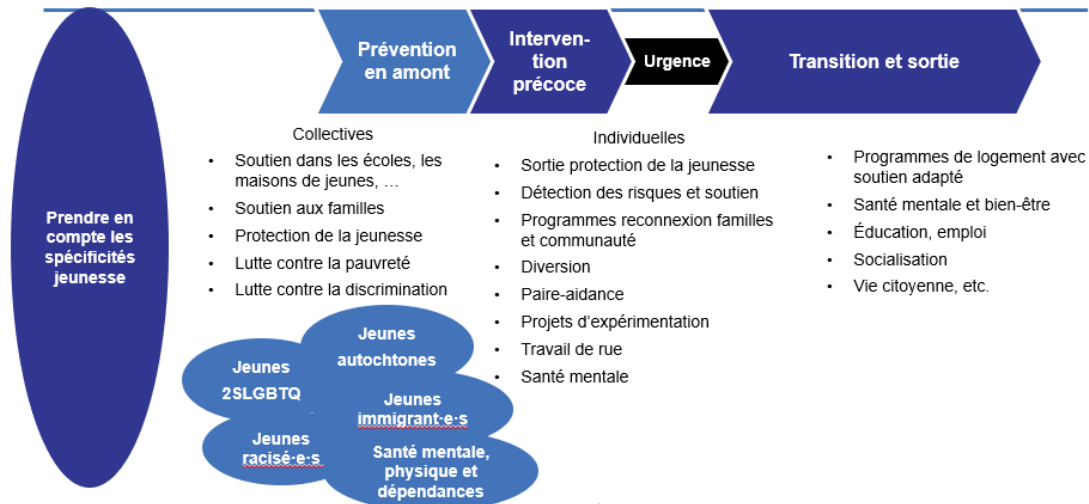
6.3 Le rôle de la prévention

Malheureusement, au Québec, nos efforts en prévention de l'itinérance sont insuffisants. Cela se reflète par la hausse des personnes qui se retrouvent en situation d'instabilité résidentielle et de précarité sociale. Cette réalité augmente le nombre de personnes en situation d'itinérance visible et conduit le gouvernement à favoriser les actions destinées à l'itinérance visible et à la gestion de l'urgence au détriment de la prévention. (Voir *Gouvernement du Québec, 2023*).

La Coalition Jeunes + est un ralliement québécois dont l'objectif ultime est la prévention de l'itinérance et le respect des droits des jeunes. Cette coalition, dont le RSIQ est membre, a créé un schéma venant situer les actions de prévention dans un continuum qui va comme suit :

Ce que l'on peut faire (et que l'on fait) pour réduire le passage en situation d'urgence

Jeunes+



Ce continuum met l'accent sur l'importance de faire de la prévention en amont et à la suite de situations d'urgences. Le plan de lutte à la pauvreté est pour nous l'unique politique qui parviendra à placer deux pierres angulaires dans la prévention de l'itinérance, c'est-à-dire réduire les inégalités sociales au Québec et lutter contre la discrimination.

Nos discussions au sein de la Coalition Jeunes + font état que peu d'actions structurantes et performantes sont présentement déployées pour prévenir l'itinérance en amont. Pour nous, cette prévention s'inscrit dans des politiques et des interventions qui visent le grand public. L'objectif de ces stratégies n'est pas toujours directement de prévenir l'itinérance mais d'avoir un grand impact pour empêcher les personnes de tomber dans cette itinérance.

C'est pourquoi, plusieurs de nos recommandations se situent dans la prévention en amont. À cela, vient s'ajouter la nécessité de faire des actions ciblées dans des moments clés notamment lors de transition (sortie d'établissement, centre jeunesse, carcéral, etc.) pour empêcher que la rue ou les refuges soient une destination à ce moment-là ou qu'elles le deviennent à court terme. De plus, peu d'actions concertées voient le jour, quoique les besoins en prévention touchent invariablement plusieurs ministères et secteurs d'activités. Une approche holistique qui tient compte de la globalité des individus et des groupes est requise pour assurer une réponse adéquate aux besoins des personnes à risque d'itinérance.

Il est essentiel de reconnaître la nécessité d'augmenter nos actions en prévention, d'autant plus qu'elles se fondent autant sur des constats cliniques que sur les obligations légales de l'État.

6.4 Fonder la prévention sur les droits

Comme l'expriment chaque jour, les personnes usagères des services d'aide dans le milieu de l'itinérance et de la pauvreté, leur expérience est constamment ancrée dans l'insécurité et la privation. Cette situation se caractérise par une série de pertes significatives : la perte des liens sociaux, la perte de contrôle sur sa propre vie et la perte du sens (*Simard, 2002*). Cette expérience

affecte tous les aspects essentiels de l'existence d'un individu et compromet sa capacité à assumer ses responsabilités et à exercer pleinement ses droits. “Seul, sans aide, il ne peut retrouver le chemin de sa dignité.” L’itinérance, au même titre que toute forme de pauvreté extrême, est un déni de droits.

La prévention de la pauvreté est donc intrinsèquement liée aux droits humains, droits fondamentaux, rappelons-le, dont bénéficie toute personne, sans aucune distinction. Tel que reconnu par la [Chartes des droits et libertés de la personne du Québec](#),

« [t]oute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d’assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent » (art. 45).

Ce niveau de vie « décent », tel que le présente la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) à son article 25, implique une garantie de sécurité décent par rapport à l'alimentation, l'habillement, le logement et les soins de santé et les services sociaux nécessaires. Il revient donc en ce sens, de la responsabilité légale du gouvernement d’œuvrer à prévenir la pauvreté et assurer la dignité humaine.

Une partie de la résistance à la prévention découle de problèmes conceptuels et méthodologiques inhérents à la manière dont la prévention s’effectue. Par exemple, bien que les spécialistes de la prévention de l’itinérance s’accordent sur la nécessité d’entreprendre des actions préventives à différents niveaux, tels que les niveaux structurel, institutionnel et individuel, la majorité des recherches se sont historiquement concentrées sur les interventions individuelles de soutien destinées aux personnes exposées à un risque immédiat d’itinérance (ex. : *Tryssenaar et al., 2000*; *Vultur, 2003* ; *Hurtubise & Babin, 2010* ; *Hallée et al., 2014* ; *Grenier et al., 2020*). Bien que ces programmes soient essentiels, en focalisant sur les facteurs individuels et relationnels, on néglige de prendre en compte la prévention au niveau structurel et systémique, ce qui prive ainsi de la possibilité de prévenir plus largement la pauvreté et l’itinérance (*Gaetz et Dej, 2017*).

Une législation gouvernementale fondée sur les droits humains et les droits civils doit alors s'appuyer sur l’objectif de garantir l'égalité des chances en supprimant les obstacles structurels et en favorisant l'inclusion sociale. Cela implique d'adopter des mesures pour lutter contre la discrimination, l'exclusion et les inégalités, en accordant bien sûr une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les minorités, pour ne nommer que ceux-là.

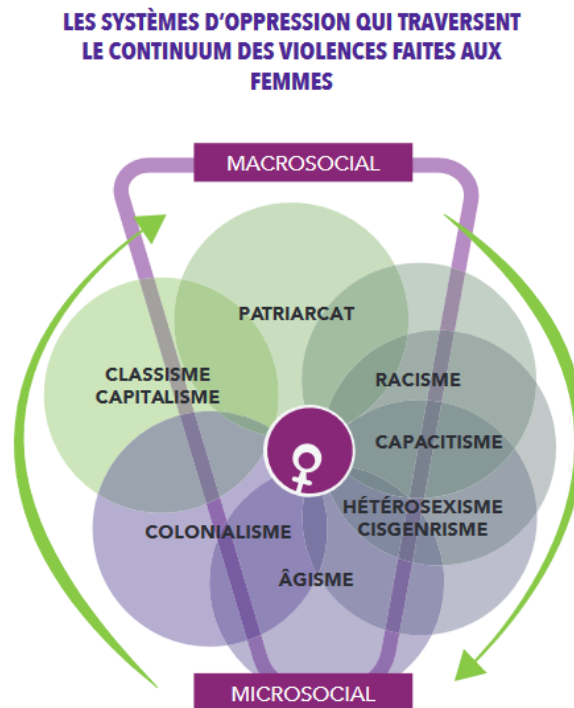
6.5 Intersectionnalité

Les rapports sociaux inégalitaires et les inégalités de conditions qu’ils génèrent ont un impact direct sur le bien-être des populations, notamment à travers les préjugés et les traitements discriminatoires.

Non seulement les personnes en situation d’itinérance vivent des rapports qui les stigmatisent en raison de leur condition sociale actuelle, mais leurs trajectoires de vie peuvent aussi être marquées par une variété de rapports inégalitaires et complexes.

L'intersectionnalité nous permet de comprendre la complexité des rapports inégalitaires en tenant compte de l'articulation entre les systèmes d'oppression (ex : racisme, capacitisme, des facteurs structurels comme la précarité économique, des facteurs institutionnels comme les politiques institutionnelles discriminatoires etc.) (*Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse, 2023*). Nous tenons à souligner que l'intersectionnalité provient du travail de militantes et intellectuelles afro-féministes. Les prémisses de l'intersectionnalité ont émergé au sein des mouvements militants abolitionnistes par rapport aux héritages de l'esclavage (voir *Hooks, 2015*).

Dans son [guide d'introduction](#), la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes du Québec propose un schéma qui permet d'observer, à la fois l'intersection des systèmes d'oppression dans une perspective macrosociale qui concerne les grands groupes sociaux ou leurs interrelations, et dans une perspective microsociale qui concerne les petits groupes sociaux ou leur organisation.



Pour actualiser cette approche, nous dégagerons des recommandations qui permettront de mieux circonscrire l'ensemble des discriminations vécues par les populations rejointes, mais aussi leurs besoins qui parfois peuvent être plus spécifiques.

En somme, voici un schéma qui illustre le positionnement de nos recommandations par rapport aux principes énoncés précédemment :



7. Nos recommandations

Voici nos recommandations qui permettront de faire de ce plan de lutte à la pauvreté un plan tant attendu pour prévenir l'itinérance au Québec.

7.1 Droit à un revenu décent

« Si l'itinérance n'est pas seulement un problème de pauvreté, elle est toujours un problème de pauvreté. Surtout si on considère la définition de la pauvreté inscrite dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration. ([Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2008](#)) »

7.1.1 Assurer que toute prestation gouvernementale soit au moins égale à la mesure du panier de consommation (MPC)

Dans sa [note sur les revenus](#) viables en 2022, l'IRIS identifie deux verrous réglementaires qui empêchent d'avancer vers un Québec sans pauvreté. Un de ceux-ci est le plafonnement du

revenu assuré aux prestataires de l'aide sociale à 55,1 % du niveau de couverture des besoins de base indiqué par la mesure du panier de consommation.

Pour une majorité de personnes en situation d'itinérance, l'aide sociale représente la principale source de revenus, comme ont répondu 70,5% des personnes interrogées lors du dénombrement de 2018 (*Gouvernement du Québec, 2019*). Ainsi, en offrant seulement 55,1% du revenu jugé nécessaire pour survivre, en toute connaissance de cause, nous empêchons les personnes de stabiliser ou d'améliorer leur situation et de vivre dans la dignité. En offrant des prestations qui couvrent l'ensemble des besoins de bases à toutes les personnes prestataires de l'aide de dernier recours, toutes catégories confondues, le Québec se doterait d'un levier efficace en matière de lutte à la pauvreté et de réduction de l'itinérance.

7.1.2 Rehausser le taux du salaire minimum à 18\$ de l'heure

Aujourd'hui, même en travaillant à temps plein (35 heures par semaine), une personne qui vit seule et qui gagne le salaire minimum a beaucoup de difficultés à répondre à ses besoins, tels que se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer. C'est au moins 18 \$ de l'heure qu'il faut gagner au Québec en 2022 pour se sortir de la pauvreté ([IRIS, 2022](#)).

Rappelons que la lutte à la pauvreté permet d'agir en amont comme en aval de l'itinérance. Quand une personne doit choisir entre manger ou payer son loyer, il est aberrant de penser que celle-ci puisse exercer quelconque pouvoir sur l'amélioration de sa situation.

7.1.3 Majorer l'ensemble des ressources partiellement exclues des prestations à l'aide sociale ainsi qu'indexer annuellement ce montant

Selon l'Association de Défense des droits sociaux Québec Métropolitain (ADDSQM),

« Les bénéficiaires de l'aide sociale qui voudraient faire quelques heures de travail pour essayer de survivre sont coupés après environ 4 heures par semaine. Le fait est qu'après seulement 200 \$ de gains de travail dans le mois, les personnes sont coupées à 100% de leurs gains excédentaires. Avec le contexte inflationniste ainsi que le manque de ressource des personnes prestataires, soit 726\$ pour la prestation de base et 1400 \$ pour la solidarité sociale longue durée, il est impossible de subvenir à ses besoins de base ». ([ADDSQM, 2022](#))

La loi concernant l'exemption des gains de travail n'a pas été révisée depuis plus de vingt ans. Comment pouvons-nous espérer bâtir une société dans laquelle tous et toutes ont la capacité d'agir sur leur situation si nous empêchons systématiquement les personnes de répondre à leurs besoins de base ?

7.1.4 S'engager à implanter des mesures facilitant l'accès à l'aide financière de dernier recours

Le plan d'action en itinérance prévoit de documenter les freins d'accès à l'aide financière de dernier recours chez les personnes en situation d'itinérance. À de nombreuses reprises, il nous est rapporté que ces freins font en sorte que certaines personnes en situation d'itinérance n'arrivent pas à accéder à l'aide de dernier recours pour des questions administratives. Nous saluons que cet enjeu, dénoncé à de nombreuses reprises par le passé, soit couvert par le plan

d'action. Toutefois, nous constatons que le Ministère du Travail de l'emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ne fait qu'envisager mettre en place des mesures pour faciliter l'accès à l'aide financière. Le revenu est un des déterminants de la santé qui permet de prévenir l'instabilité résidentielle et la cristallisation de l'itinérance. Il nous apparaît nécessaire dans le cadre des présentes élections et du contexte social actuel que le gouvernement s'engage à implanter des mesures concrètes pour faciliter l'accès à l'aide financière de dernier recours pour l'ensemble de la population.

7.1.5 Déployer des mesures de soutien financier dans des moments de transition qui sont à risque d'itinérance

L'expérience du terrain et la [littérature scientifique](#) font mention que lors de périodes de transitions importantes, notamment d'un refuge vers un logement, un revenu bonifié devient, un moteur pour une sortie durable de l'itinérance (*Research for Social Change Lab, 2023*). C'est pourquoi, nous croyons qu'il faut agir financièrement lors des sorties d'établissements de santé, carcéraux, de la protection de la jeunesse, d'hébergement d'urgence, ou encore de campements, afin de soutenir les personnes dans ces moments cruciaux.

7.1.6 Faciliter l'accès à l'emploi et soutenir les opportunités d'insertion socioprofessionnelle alternatives

Tel que mentionné auparavant, une des deux notions de la définition de l'itinérance est la désaffiliation sociale. Les personnes désaffiliées en situation d'itinérance ou dites marginalisées sont des citoyens et citoyennes à part entière. Elles ont des droits, des libertés et des responsabilités au même titre que toute autre personne. En tant que collectivité, nous avons le devoir d'offrir à tous et à toutes des conditions favorables à l'exercice de leur citoyenneté, que ce soit par leur implication sociale, l'accès à la scolarité ou à des opportunités liées au marché du travail. Les trois recommandations suivantes visent à offrir d'avantage d'opportunités pour accéder au marché du travail.

7.1.7 Améliorer et renforcer les mesures d'accès à la formation et à l'emploi (moyens de transport, services de garde, horaires adaptés, etc.)

7.1.8 Faciliter l'accès aux projets de pré-employabilité et de travail alternatif à la journée

7.1.9 Favoriser le volontariat et mettre de côté la culture coercitive dans les programmes gouvernementaux qui touchent les populations en situation d'itinérance ou à risque de l'être

7.2 Droit au logement

Pour le droit à un logement adéquat et financièrement accessible, ce qui signifie non seulement un abri, mais aussi un endroit où vivre en sécurité et avec dignité.

7.2.1 Adopter une Politique d'habitation québécoise basée sur la reconnaissance du droit au logement

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne devrait reconnaître le droit au logement. L'adoption d'une politique en habitation permettrait, entre autres, de mieux protéger les locataires, d'accroître la proportion de logements sociaux et de reconnaître et mettre en œuvre le droit au logement ([FRAPRU, 2022](#)).

7.2.2 Rehausser le financement pour du logement social

En matière de logement, le Québec connaît actuellement son plus bas taux d'inoccupation (1,7 %) en plus de 20 ans, selon des données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), citées dans [une lettre d'élus municipaux et d'acteurs du milieu de l'habitation au premier ministre François Legault](#), rendues publiques récemment.

L'entière du Québec est touchée par une crise majeure du logement. La Politique nationale de lutte à l'itinérance mentionne que « faciliter l'accès à un logement constitue un enjeu central, tant pour la prévention de l'itinérance que pour aider les personnes concernées à sortir de la rue de façon définitive » (*Gouvernement du Québec, 2014*). Toutefois, il est présentement extrêmement ardu d'utiliser ce levier pour aider les personnes parce que d'une part, l'état se désengage envers le financement de logement social, et de l'autre, les logements abordables se font rares, voire inexistantes. Un simple calcul est suffisant pour mettre en lumière que se loger est un luxe tout simplement inaccessible pour certains québécois. Le montant de prestation d'aide de dernier recours pour un adulte seul sans contrainte à l'emploi est de 770 \$. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le prix d'un appartement avec une chambre dans la région de Montréal est évalué à 912 \$ en octobre 2022 (*SCHL, 2023*).

Toujours en chiffre, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACMFC) indique que le montant qui devrait être alloué pour le logement ne devrait pas aller au-delà de 35% du revenu brut d'un ménage (*ACMFC, 2023*). Dans le cas d'une personne qui reçoit une prestation d'aide sociale de base soit 770 \$, le montant alloué pour se loger ne devrait donc pas dépasser la somme de 269 \$.

Au Québec, c'est dans ce contexte que le gouvernement a mis fin au seul programme de logement social qui permet de construire des logements destinés aux ménages à faible revenu. Il est temps d'investir dans une nouvelle programmation pour réaliser 50 000 logements sociaux d'ici 5 ans. Le programme AccèsLogis, bien qu'il ait besoin d'améliorations, a fait ses preuves à de nombreuses reprises pour loger les personnes en situation d'itinérance au Québec.

7.2.3 Rehausser le financement du soutien communautaire en logement social auprès des personnes en situation d'itinérance (logement permanent et transitoire)

Le succès de l'intégration et du maintien en logement des personnes vulnérables repose sur une diversité d'approches qui s'adapte à leurs besoins et réalités. Dans ces différentes approches, nous retrouvons notamment le soutien communautaire en logement social (SCLS) permanent et transitoire offert par les organismes communautaires qui est essentiel afin de favoriser la stabilité résidentielle de ces personnes. Pourtant, la pratique d'accompagnement en logement permanent est largement sous-financée alors que les besoins sont estimés à environ 30 millions de dollars ([RQOH, 2022](#)).

De plus, dans le [dernier cadre de référence pour le soutien communautaire en logement social](#), la possibilité de faire financer des actions en soutien communautaire en logement transitoire est complètement écartée. Pourtant, cette approche a su faire ses preuves :

« En effet, la majorité des organismes offrant du logement permanent avec bail et soutien communautaire pour les personnes en situation d'itinérance reconnaissent que le logement transitoire peut être une étape essentielle pour bien des personnes et que sans ce type de logement, ils ne pourraient pas remplir leur mission aussi aisément » ([RAPSIM, 2022](#)).

Ainsi, les groupes communautaires ont désormais comme seul levier financier d'aide au logement la mesure 5.3 du [Plan d'action interministériel en itinérance](#) visant à augmenter l'offre de services d'accompagnement. En restreignant les possibilités de financement, nous réduisons aussi la diversité de services et ainsi la capacité des groupes communautaires à agir à différents niveaux selon les besoins et les réalités des personnes. Il est donc nécessaire d'assurer des sources de financement disponibles et flexibles pour répondre aux différents besoins dans l'ensemble des régions du Québec.

Trajectoire de vie, point de vue d'un organisme communautaire

« Marc vivait sans domicile fixe à Montréal. Il est revenu dans sa ville natale il y a quelques mois. Lors de son arrivée, il a utilisé les services d'un hébergement d'urgence. Rapidement, il s'est mis à la recherche d'un appartement. Même dans une ville éloignée des grands centres, les prix des appartements ont incroyablement grimpé. Étant prestataire d'aide sociale de base, il était tout simplement impossible pour lui de trouver un loyer. Sans choix, Marc se résout à louer une chambre dans une maison de chambre et emménage alors avec trois inconnus. Leurs salles communes se résument à une cuisine minuscule et à la salle de bain. Outre l'atmosphère lourde et l'insalubrité des lieux et ce, malgré le bon vouloir de Marc, l'appartement est infesté de punaises de lit. De son côté, il fait l'achat de produits pour réduire l'infestation, mais malheureusement le propriétaire ne veut pas le rembourser, ni fournir les traitements nécessaires et indiqués. Marc dort peu, l'infestation de punaises de lit et les démangeaisons liées aux piqûres nuisent à son sommeil. Parallèlement, il est très anxieux des démarches qu'il réalise auprès de la régie du logement, car même s'il est accompagné d'un organisme de défense des droits, cela lui demande beaucoup d'énergie. Marc cherche sans relâche un nouvel appartement depuis bientôt six mois, mais même s'il investissait la totalité de sa prestation pour un nouvel appartement, il lui manquerait au moins 300 dollars en fonction du marché. Marc est de plus en plus fatigué et a troqué son sens de l'humour pour des

discours de plus en plus noirs et défaitistes. Il passe ses journées dans un centre de jour à proximité de chez lui afin d'éviter d'être dans son logement. Il songe de plus en plus à retourner à la rue car cette situation est tout simplement insupportable. »

7.3 Droit à la santé

« Les personnes en situation d'itinérance doivent pouvoir bénéficier de services répondant à leurs besoins spécifiques. Leurs besoins sont multiples et varient selon leur personnalité, leur âge, leurs expériences de vie, leur identité de genre et le territoire. » (Extrait de la Politique nationale de lutte à l'itinérance : *Gouvernement du Québec, 2014*)

7.3.1 Financer davantage les services préventifs aux familles afin de prévenir la détérioration du milieu familial pouvant mener au placement du jeune ou provoquer la fugue ou une situation d'itinérance

Il semble y avoir un lien entre les conditions de vie au cours de l'enfance et l'itinérance, sans que ce soit le seul lien causal. En effet, un grand nombre de personnes en situation d'itinérance ont connu l'isolement, des conflits, la rupture et le déracinement avec leur milieu familial et social et ont été victimes de négligence, d'abus, de violences ou d'exploitation ([RSIQ, 2012](#)).

7.3.2 Inclure des données intersectionnelles dans les analyses sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Afin de mieux documenter les réalités des populations à l'intersection de différents systèmes d'oppression, il est nécessaire de recueillir des données statistiques qui tiennent compte des différentes sources de discrimination (sexe, âge, orientation sexuelle, origine ethnique, etc.). Cela pourra à terme permettre de mieux saisir les inégalités en santé (*Agence de la Santé publique du Canada, 2022*). Voici nos recommandations en ce sens :

7.3.3 Mettre en place des solutions concrètes, communautaires et concertées pour prévenir l'itinérance chez les jeunes

7.3.4 Poursuivre la bonification des plans de transition et des mesures de préparation de la sortie des établissements (PQJ, etc.)

En 2021, la Coalition Jeunes+ déposait sa [déclaration commune](#) dans laquelle sont identifiés des principes directeurs visant la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité via une motion à l'Assemblée nationale le 8 décembre dernier. Un des points de bascule, en ce qui concerne l'itinérance des jeunes, est la sortie des Centres jeunesse ou de toute autre institution. Le RSIQ et la Coalition Jeunes+ ont toujours été d'avis que la qualité des programmes permettant d'accompagner les jeunes dans cette transition a un grand impact pour réduire leur risque de se retrouver à la rue. D'ailleurs, le Rapport sur les jeunes participants au Programme Qualification Jeunesse de 2022 a documenté le phénomène en mettant la loupe sur le programme Qualification des jeunes et celui-ci conclut qu'à lui seul, le programme PQJ ne peut répondre à tous les besoins des jeunes et que :

Développer un programme de soutien multidimensionnel, dans la durée, avec une intensité qui prend en compte les besoins des jeunes semble être un élément crucial. (Goyette et al., 2022)

Nous soutenons que ces programmes doivent être développés selon une approche communautaire qui permet de rejoindre les jeunes les plus désaffiliés.

7.3.5 Soutenir adéquatement l'action communautaire autonome par l'augmentation de son financement et le respect de son autonomie

Les 4000 organismes d'action communautaire autonome ont besoin de financement adéquat pour réaliser leurs missions, et ce, au plus tard d'ici le budget 2024.

Alors que 44,43% des besoins estimés en 2019 ont été accordés en financement à la mission au terme des trois derniers budgets provinciaux, le manque à gagner pour le prochain budget se chiffre à plus de 255,6 M\$ ([Engagez-vous pour le communautaire, 2023](#)).

La lutte contre la pauvreté doit nécessairement passer par le renforcement de notre filet social et communautaire. Les groupes communautaires représentent un facteur de protection dans l'environnement des personnes et des communautés, agissant simultanément sur les points de bascules et les effets de la pauvreté. Investir dans le financement à la mission des organismes communautaires autonomes permet de renforcer le pouvoir d'agir des communautés sur leurs conditions de vie et de mettre en place des réponses adaptées aux problématiques qu'elles rencontrent. Sans un rehaussement de ce financement, ce sont de nombreux services qui demeurent affaiblis à l'échelle de la province, empêchant la mise en place d'une réponse structurante, durable et globale en itinérance.

Trajectoire de vie, point de vue d'un organisme communautaire

« Utilisateur de drogues injectables, il intègre nos services à la suite d'une hospitalisation où il a frôlé la mort. Il est abstinent depuis juillet 2022. Il adhère bien au programme et paye sa pension sans délai. L'objectif de monsieur était de retourner aux études pour améliorer ses conditions de vie puis de déménager en appartement seul près de l'école ou du travail. Il est allé rencontrer un agent au CLE qui l'a référé vers un programme d'orientation. Il rencontre une agente depuis septembre et est sérieux dans sa démarche. Il a été accepté en électricité pour novembre 2023.

Le dossier est complet, mais ... son agent du CLE refuse maintenant de payer le cours, car monsieur a des antécédents criminels. Des délits tels que possession de drogue, vol de carte de crédit, etc. L'option qui lui est proposée est alors de rejoindre l'école-usine pour y travailler pendant un temps et d'y obtenir des références afin d'espérer être embauché malgré son dossier criminel. Pour le projet d'appartement, c'est également sur la glace, car avec son petit chèque d'aide sociale de 770\$, il n'a pas les moyens de se louer un logement et de payer les frais afférents. Actuellement, même une chambre lui reviendrait trop cher. Une demande a été déposée à l'Office Municipal d'Habitation depuis février 2023 et en juin nous sommes toujours sans réponse. Malheureusement, trop souvent le système n'est pas au rendez-vous lorsque les personnes tentent d'améliorer leur sort. »

7.4 Droit à l'éducation

Tel que l'explique la [Ligue des Droits et Libertés](#), le Québec a reconnu le droit à l'éducation lors de son adhésion au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1976. Malheureusement pour les personnes en situation de pauvreté et surtout celles en situation d'itinérance, il est très difficile d'accéder à l'éducation. Ces barrières d'accès reposent sur l'aspect financier mais aussi sur une offre de support inadéquate pour les personnes qui ont des besoins particuliers. En plus de réinvestir massivement dans notre système d'éducation traditionnel, il est nécessaire de multiplier les alternatives pour les personnes qui ne parviennent pas à y trouver leur place. Un système d'éducation qui ne laisse personne derrière, est un système d'éducation qui pourrait mieux prévenir l'itinérance. C'est pourquoi nous recommandons de :

7.4.1 Bonifier les programmes de retour à l'école en assouplissant les critères d'entrée, en supprimant les restrictions liées à des programmes d'aide financière, en allégeant les processus administratifs et en assurant l'adaptation scolaire et l'accompagnement personnalisé requis.

7.4.2 Maintenir et renforcer le système public d'éducation gratuit pour tous et toutes (école et activités parascolaires) et augmenter les mesures de soutien aux étudiants dans les écoles : soutien psychosocial professionnel, paire-aidance, ateliers

7.4.3 Réinvestir massivement dans notre système d'éducation au niveau du personnel enseignant et des services spécialisés pour les personnes avec des besoins spécifiques

7.4.4 Renforcer et étendre le système des écoles de la rue qui offre aux personnes une alternative au réseau public d'éducation

7.4.5 Éduquer les jeunes aux droits humains et juridiques, notamment dans le milieu scolaire et les institutions, et développer de services d'accompagnement pour la défense des droits des jeunes face à la police, à la judiciarisation, au logement, et dans les processus de plainte

7.5 Lutte aux préjugés

Les préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté sont nombreux et bien ancrés dans le discours ambiant. Ils provoquent honte et souffrance chez les personnes visées, divisent la société et nuisent au développement de relations sociales égalitaires et enrichissantes.

En fondant lui-même des politiques sociales sur des préjugés, le gouvernement entrave les avancées en matière de lutte à la pauvreté. Et ces mêmes préjugés rendent ces politiques acceptables aux yeux de la population. Les préjugés et l'exclusion qu'ils génèrent ont un impact jusque dans le bilan de santé des populations qui en sont la cible (*Agence de la Santé et des Services sociaux de la Capitale-Nationale, 2012*). La lutte à la pauvreté passe donc inmanquablement par la lutte aux préjugés.

7.5.1 Former l'ensemble des intervenant.es et des professionnel.les du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu de l'éducation sur les réalités des populations à l'intersection de plusieurs oppressions afin de lutter contre les préjugés

En 2015, le Plan d'action interministériel en itinérance a identifié l'importance de mettre en place des actions permettant aux établissements de santé et de services sociaux d'accueillir adéquatement les personnes en situation d'itinérance et de leur offrir des services répondant à leurs besoins et leurs réalités.

Trop souvent les professionnels de la santé se sentent impuissants face aux personnes en situation d'itinérance que ce soit par malaise face à cette réalité, manque de temps, de ressources, d'outils ou de formations pour intervenir adéquatement.

En conséquent, nous observons que les personnes en situation d'itinérance ont tendance à moins recourir aux services traditionnels. Cette situation, lorsqu'elle se répète dans le temps, pousse les personnes en situation d'itinérance à faire de moins en moins de demandes de support. Ce qui à terme, réduit l'état de santé général de cette population. Pour nous, la formation pourrait être un premier pas pour réduire ce genre de situation.

7.5.2 Supporter davantage les nuits des sans-abri, activité qui permet de sensibiliser la population face à la réalité de l'itinérance

La Nuit des sans-abris est un événement de sensibilisation à l'itinérance, la pauvreté et la désaffiliation sociale. Depuis 1989, chaque mois d'octobre, la population est invitée à prendre part à différentes activités qui se déploient dans 40 localités partout au Québec. En plus de son objectif de sensibilisation, la Nuit des sans-abris permet, chaque année, de mettre en place des vigiles de solidarité et des rassemblements favorisant la mixité sociale.

7.5.3 Une campagne de lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit mettre en place une campagne sociétale pour contrer les préjugés envers les personnes qui vivent en situation de pauvreté.

8. Médiagraphie

- AGENCE DE LA CONSOMMATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE DU CANADA (ACMFC). (21 juin 2023). *Louer votre premier appartement ou votre première maison*. <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/louer-premier-appartement.html>
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE. (2012). *Comprendre et agir autrement pour viser l'équité en santé dans la région de la Capitale-Nationale, Rapport du directeur régional de santé publique sur les inégalités sociales de santé 2012*. [Version abrégée]. Direction régionale de santé publique. <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/Quebec/9782896161621.pdf>
- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. (JUIN 2022). *Comment intégrer la théorie de l'intersectionnalité dans les analyses quantitatives d'équité en santé?*. Initiative pancanadienne sur les inégalités en santé. <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/science-research-data/how-integrate-intersectionality-theory-quantitative-health-equity-analysis/intersectionnalit%C3%A9-rapport.pdf>
- ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX – QUÉBEC MÉTROPOLITAIN (ADDSQM). (25 avril 2022). *Pétition : Majoration et indexation des ressources permises – ADDSQM*. <https://www.addsqm.org/petition-majoration-et-indexation-des-ressources-permises>
- BANQUE MANUVIE. (10 juin 2022). *Sondage de l'endettement de printemps 2022*. <https://www.banquemanuvie.ca/services-bancaires-aux-particuliers/planifier-et-apprendre/finances-personnelles/spring-debt-survey.html>
- BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC. (Octobre 2022). *Bilan-faim 2022*. https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2022/10/Bilan-faim_2022_F.pdf
- BERGERON-LECLERC, C., TREMBLAY, P.-A., BISSON, M. ET THÉRIAULT, C. (Février 2019). *Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean : Rapport 1 — Collecte de données auprès des intervenants et des personnes côtoyant les personnes en situation d'itinérance*. Groupe de recherche et d'intervention régionales de l'Université du Québec à Chicoutimi. <https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2019/09/Itinerance-Rapport-intervenants.pdf>
- BIGAOUETTE, M., CYR, C., FLYNN, C. ET LAVOIE, I.-A. (2018). *Intervention féministe intersectionnelle : Réflexions et analyses pour des pratiques égalitaires et inclusives*. Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. https://fmhf.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/guide_ifi_-_partenaires.pdf
- CHAIRE-RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LA JEUNESSE (CRJ). (2023). *Appel à communications - Itinérance et intersectionnalité: saisir l'intersection des rapports d'oppression pour mieux comprendre et intervenir sur l'itinérance au Québec*. <https://chairejeunesse.ca/appel-a-communications-2/>
- CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC. (28 juin 1976). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>
- CHRISTENSEN, J. (2012) 'THEY WANT A DIFFERENT LIFE': RURAL NORTHERN SETTLEMENT DYNAMICS AND PATHWAYS TO HOMELESSNESS IN YELLOWKNIFE AND INUVIK, NORTHWEST TERRITORIES, THE CANADIAN GEOGRAPHER 56: 419–438.
- COALITION JEUNES+. (18 novembre 2022). *Déclaration commune pour la prévention de l'itinérance jeunesse au Québec - Coalition Jeunes+*. https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeiTHRw03ABC-BXAI2GpYJBwO8cqbexbJ-fKBihw5u_unHCQ/viewform
- COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ. (Novembre 2008). *L'itinérance : Pas juste un problème de pauvreté, mais toujours un problème de pauvreté*. Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'itinérance. http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Memoire_Commission_final.pdf
- COUTURIER, E.-L., HÉBERT, G. ET TIRCHER, P. (6 avril 2023). *Vieillir au Québec : constats et solutions pour un meilleur système de retraite*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). <https://iris-recherche.qc.ca/publications/vieillir-au-quebec>

- CUCCHI, M., (4 février 2023). Hébergement d'urgence au Québec : « Les villes sont à bout de souffle ». *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1953744/itinerance-sans-abris-refuges-froid-demunis-communautaire>
- DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES. 10 décembre 1948. <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>
- ENGAGEZ-VOUS POUR LE COMMUNAUTAIRE. (1^{er} février 2023). *Consultations pré-budgétaires 2023-2024 : Le mouvement communautaire interpelle le ministre des Finances*. <https://engagezvousaca.org/2023/02/01/consultations-pre-budgetaires-2023-2024-le-mouvement-communautaire-interpelle-le-ministre-des-finances>
- FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU). (26 août 2022). *Pour le droit au logement : il faut prioriser le logement social !*. [Mémoire déposé à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)]. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2022/09/Me%CC%81moireFRAPRU PolitiqueMe%CC%81ropolitaineDHabitationCMM.pdf>
- GAETZ, S. ET DEJ, E. (2017). *Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance*. Observatoire canadien sur l'itinérance. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments-fr/COHPreventionFramework-SummaryFR.pdf>
- GOVERNEMENT DU CANADA. (2 juin 2023). *À propos de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance : Trouver une communauté*. <https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/communities-communautes/find-trouver-fra.html>
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (27 février 2014). *Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000174>
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (25 mars 2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002292>
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (15 novembre 2021). *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 – S'allier devant l'itinérance*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003179>
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (5 mai 2022). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-704-02W.pdf>
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (Mars 2023). *Budget 2023-2023 : Un Québec engagé – plan budgétaire*. http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/documents/Budget2324_PlanBudgetaire.pdf
- GOYETTE, M., BLANCHET, A., CÉLINE BELLOT, BOISVERT-VIENS, J. ET FONTAINE, A. (Juin 2022). *Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec*. Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables. http://edjep.ca/wp-content/uploads/rapport_itinerancev3.pdf
- GRANBY EXPRESS. (25 février 2022). *Programme de lutte contre l'itinérance: Granby doit jouer du coude pour des miettes*. <https://www.granbyexpress.com/actualites/programme-de-lutte-contre-litinerance-granby-doit-jouer-du-coude-pour-des-miettes>
- GRENIER, J., GRENIER, K., THIBAUT, S., CHAMBERLAND, M., CHÉNARD, J., BOURQUE, M., ST-GERMAIN, L., CHAMPAGNE, M., SEERY, A. ET ROY-BEAUREGARD, S.-J. (2020). *Accompagnement de femmes en situation d'itinérance: pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec*. *Sciences et actions sociales*, (13). <https://journals.openedition.org/sas/750>
- HALLÉE, Y., BETTACHE, M., ET BERGERON, P. (2014). *L'intégration socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance: état de la question et proposition d'un modèle conceptualisé à partir de l'institutionnalisme pragmatiste de John Rogers Commons*. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, (50). <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/pdf/2028>
- HOOKE, B. (2015). *Feminist Theory: From Margin to Center*. Routledge.

- HURTEAU, P. (22 octobre 2021). *Un salaire minimum viable*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/travail-et-emploi/un-salaire-minimum-viable>
- HURTUBISE, R., ET BABIN, P.-O. (2010). *Les Équipes itinérance en santé du Québec Description de pratiques innovantes*. [Déposé au Secrétariat des partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI)]. <https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2020/04/cahier-des-recits-equipes-itinerances-hurtubise-babin-2010-1.pdf>
- HYDRO-QUÉBEC. (2023). *Rapport sur le développement durable 2022*. <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-developpement-durable.pdf>
- LAMOUREUX, H., FONTAINE, A., PARAZELLI, M., LABBÉ, F., RELAIS-FEMMES, GAUVIN, A., DUSABLON, S. ET BEAULIEU, M. (2012). *L'approche globale : contexte et enjeux*. Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC03). http://www.roc03.com/files/Recueil_approche_globale.pdf
- LAUSTER, N., & TESTER, F. 2014. CHAPTER 4. HOMELESSNESS AND HEALTH IN THE CROWDED CANADIAN ARCTIC: INUIT EXPERIENCES. IN GUIRGUIS-YOUNGER, M., MCNEIL, R., & HWANG, S. W. (EDS.), *HOMELESSNESS & HEALTH IN CANADA*. LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA | UNIVERSITY OF OTTAWA PRESS. <http://books.openedition.org/uop/782>
- LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS (LDL). *Droit à l'éducation*. <https://liguedesdroits.ca/cat/themes/droits-economiques-sociaux-et-culturels/droit-a-leducation>
- MACDONALD, S., CÔTÉ, P.-B., FONTAINE, A., GREISSLER, É. ET HOUDE, S. (Mai 2020). *Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances*. Montréal, Québec : Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-final_2020-05-26_Version-finale_murale.pdf
- NGUYEN, M., LABRIE, V. ET POSCA, J. (5 mai 2022). *Le revenu viable 2022 en période de crises multiples*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). <https://iris-recherche.qc.ca/publications/le-revenu-viable-2022-en-periodede-crises-multiples>
- PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DES NATIONS UNIES. 3 janvier 1976. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>
- PLAMONDON, S. (2022). *Analyse du parcours résidentiel en itinérance de Québec*. [DOCUMENT INÉDIT]. CIUSSS de la Capitale-Nationale
- RADIO-CANADA. (14 juin 2023). *Logement : des « actions concrètes et immédiates » réclamées à Québec*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1987725/crise-logement-actions-habitation-gouvernement-legault>
- REGROUPEMENT DES COMITÉS LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC (RCLALQ). (Juin 2023). *Crise du logement : On s'enfoncé encore plus!*. <https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/06/On-senfonce-encore-plus-Kijiji-2023-RCLALQ.pdf>
- RESEARCH FOR SOCIAL CHANGE LAB. (30 mai 2023). *Less than five percent of people on Peterborough's By-Name List got housing through it in 2022*. <https://www.socialchangelab.ca/news-and-updates/less-than-five-percent-of-people-on-peterboroughs-by-name-list-get-housing-through-it>
- RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM). (Décembre 2021). *Le logement transitoire, une offre essentielle en logement : Mémoire sur le Soutien communautaire en logement social*. <http://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/12/memoire2021-rapsim-FINAL.pdf>
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION (RQOH). (Février 2023). *Mémoire du Réseau québécois des OSBL d'habitation à l'occasion des consultations prébudgétaires du Gouvernement du Québec*. https://rqoh.com/wp-content/uploads/2023/02/memoire_RQOH_consultations_prebudgetaires_2023.pdf
- RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (RSIQ). (Décembre 2012). *Pour une Politique en itinérance : Plateforme de revendications*. 2^e ed. <https://itinerance.ca/wp-content/uploads/2022/07/rsiq-plateforme-de-revendications-2012-1.pdf>

- RUTTAN, L., LABOUCANE-BENSON, P., & MUNRO, B. (1). "HOME AND NATIVE LAND": ABORIGINAL YOUNG WOMEN AND HOMELESSNESS IN THE CITY". FIRST PEOPLES CHILD & FAMILY REVIEW, 5(1), 67-77. RETRIEVED FROM <https://fpcf.com/index.php/FPCFR/article/view/175>
- SIMARD, M. (Septembre 2002). *Itinérance et grande pauvreté*. [Mémoire présenté à la commission des affaires sociales]. <https://itinérance.ca/wp-content/uploads/2022/05/itinc3a9ranceetgrandepauvretc3a91.pdf>
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL). (26 janvier 2023). *Rental Market Survey Data Tables*. <https://www.cmhcschl.gc.ca/en/professionals/housing-markets-data-and-research/housing-data/datatables/rental-market/rental-market-report-datatables>
- SOMERVILLE, P. (1992), HOMELESSNESS AND THE MEANING OF HOME: ROOFLESSNESS OR ROOTLESSNESS?. INTERNATIONAL JOURNAL OF URBAN AND REGIONAL RESEARCH. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2427.1992.tb00194.x>
- ST-CERNY ET GODBOUT. (Avril 2023). Analyse du salaire minimum : Effet de la hausse au Québec en 2023 et comparaison interprovinciale. *Regard CFFP*, (R2023/05). https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2023/04/r_2023-05_salaire-minimum_vfinale.pdf
- STATISTIQUE CANADA. (17 janvier 2023). *Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2022*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230117/dq230117b-fra.htm>
- THISTLE, J. (2017.) INDIGENOUS DEFINITION OF HOMELESSNESS IN CANADA. TORONTO: CANADIAN OBSERVATORY ON HOMELESSNESS PRESS.
- TRYSSENAAR, J., WILKINSON, S., ET BAILEY, C. (2000). Itinérance, santé mentale et ergothérapie. Une expérience qui confirme d'étonnantes possibilités. *Santé mentale au Québec*, 25(2), 109-131. <https://www.erudit.org/fr/revues/smq/2000-v25-n2-smq1323/014454ar.pdf>
- VULTUR, M. (2003). *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes « désengagés »: Analyse du programme d'intervention de La Réplique*. Observatoire Jeunes et Société. https://espace.inrs.ca/id/eprint/5050/1/rap2003_09.pdf